

Birgit Savioz  
Rue de Vevey 101  
1630 Bulle

Bulle, le 12 août 1994

**RECOMMANDE**

Madame Emmanuelle Murith  
Notaire  
Av. de la Gare 4  
1630 Bulle

Madame,

J'accuse réception de votre projet de vente.

Permettez-moi tout d'abord de consulter un notaire de mon choix qui pourra me conseiller quelles sont les autres modifications éventuelles, mis à part la consignation, à apporter à ce projet de vente.

Je me réfère aux lettres que Me Gillard vous adressait le 22 juin 1994 et le 23 juin 1994, ce dernier vous a rendu attentive au litige entre moi-même et Aldo Ferraglia et au litige entre moi-même et l'Union de Banques Suisses.

Je me réfère également à la lettre du 18 juillet 1994 dans laquelle l'Union de Banques Suisses refuse expressément que le produit de la vente soit consigné.

Par conséquent, il vous appartient de trouver la solution pour la consignation du solde après remboursement des sommes dues à La Caisse Raiffeisen et à l'Ecab.

Dans l'attente de vous lire je vous prie d'agréer, Maître, ma parfaite considération.

Birgit Savioz